

DECISION DU MAIRE

N°2024/DEJ/226

OBJET : LOCATION DE DEUX CONTAINERS AVEC LA SOCIETE SDEL MATERIEL POUR LES FESTIV'ETE 2024

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir la location de deux containers pour entreposer le matériel nécessaire à l'événement « FESTIV ETE » qui aura lieu du 26 juin au 29 juillet 2024,

CONSIDERANT l'offre de prix n° 23473 proposé par de la société SDEL MATERIEL, enregistrée sous le SIRET 479 405 102 00035, pour la location de deux containers.

DECIDE

Article 1 : Approuve l'offre de prix n°23473 proposée par la Société SDEL MATERIEL enregistrée sous le SIRET 479 405 102 00035 relatif à la location de deux containers pour l'événement « FESTIV ETE » qui aura lieu du 26 juin au 29 juillet 2024.

Article 2 : Dit que l'offre de prix concerne :

- la location de 2 containers,
- la location de 2 poignées antivol,
- la livraison et le déchargement,
- le retrait et le chargement.

Article 3 : Dit que la dépense d'un montant de 1 180.76€ HT (mille cent-quatre-vingts euros et soixante-seize centimes) est inscrite au budget.

Article 4 : Signe ladite offre de prix et toutes pièces s'y rattachant.

Article 5 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois à compter de la signature de ladite décision.

Article 6 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins
- Madame le Receveur Municipal
- Madame la Directrice du Service Financier
- Madame la Directrice du Service Jeunesse
- Monsieur le Président Directeur Général de la société SDEL

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 14 juin 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture

Le ...2.4...JUN 2024

Et de la transmission ou notification et publication

Le ...2.4...JUN 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240624-DEC-2024-226-AR
Date de télétransmission : 24/06/2024
Date de réception préfecture : 24/06/2024

OFFRE DE PRIX N° : 23473

ACN container

date : 26/04/2024

Destinataire

MAIRIE DE NANGIS
Rue Maréchal de Lattre de Tassigny 77370
NANGIS
P.0249805.1.23
Client SAP : 100313

Contact

Laetitia Tarault
laetitia.tarault@mairie-nangis.fr

Offre Location de matériels du 26/06/2024 au 29/07/2024

Qté	Désignation	Code	prix unit. HT	total HT
2	Container 20 pieds / 30m3 (6x 2,4 x H2.6m) Vide	010400	4,21 €	8,42 €
	Voir la notice (1)			
2	Poignée antivol pour container incluant 2 clefs	0106	0,65 €	1,30 €
	Voir la notice (1)			

Total hors taxes par jour calendaire : 9,72 €

Durée estimée en jours calendaires : 33

Montant HT de la location pour la durée estimée : 320,76 €

Les conditions de vente ci jointes font partie intégrante de la présente offre ou de commande.

Commentaires :

Prestations forfaitaires :

1	Livraison et déchargement au pied du camion	430,00 €	430,00 €
1	Retrait et chargement au pied du camion	430,00 €	430,00 €
	Montant Prestations :	860,00 €	

CONDITIONS DE VENTE OU DE LOCATION :

Chantier : FESTIV'ETE

Lieu de livraison : parc du Château de la mairie de Nangis 77370 Nangis

Contact chantier : Véronique Massare

Ligne directe : 06.85.30.61.60

Délai de livraison : 5 jours à réception de commande

Restitution : 29 juillet 24

Date de livraison souhaitée : mercredi 26 juin 24

Validité de l'offre : 1 semaine

Prix : Prix hors taxes, TVA au taux en vigueur en sus

Paiement : Par virement à 30 jours le 10 du mois suivant, sur facturation mensuelle

La location débute lors de la sortie du matériel et se termine à sa réintégration au magasin du loueur. Le matériel doit être restitué dans l'état. Tout écart fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Cette demande de reprise est obligatoire. Dans tous les cas, le nombre de jours de location figurant sur la commande, ne se substitue aucunement à cette demande. Tous les frais supplémentaires consécutifs à une impossibilité de planification concernant la reprise du/des matériels feront l'objet d'une facturation supplémentaire

Conditions particulières cantonnement : Ce prix s'entend pour un accès sans contrainte de charge, de hauteur et d'accès ainsi qu'une dépose à pied d'œuvre. Faire la demande de reprise par télécopie, 15 jours calendaires avant la date souhaitée.

Le raccordement des fluides extérieurs (électricité, eau, ...) reste à la charge du locataire

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER

Bon pour accord
Affaire client :
Cde client :

Bon pour
accord

Restant à votre disposition. Veuillez agréer, nos sincères salutations.

Anthony CHAUVIN 01.64.60.50.37



OFFRE DE PRIX N° : 23473

ACN container

le 29/04/2024 à 08h04 - page 1/2

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240624-DEC-2024-226-AR
Date de télétransmission : 24/06/2024
Date de réception préfecture : 24/06/2024